

POS PPR en ligne

Le règlement communal du plan d'occupation des sols couvre l'intégralité du territoire de Saint-Mamet

Vous souhaitez faire des travaux ou des aménagements. Vous souhaitez connaître la réglementation des parcelles sur le territoire de Saint-Mamet, le plan d'occupation des sols est à votre disposition.

[Télécharger le fichier -plan ST MAMET-](#)

[Télécharger le fichier -zone UA-](#)

[Télécharger le fichier -zone UC-](#)

[Télécharger le fichier -zone UE-](#)

[Télécharger le fichier -zone INA-](#)

[Télécharger le fichier -zone INAL-](#)

[Télécharger le fichier -zone IINA-](#)

[Télécharger le fichier -zone NC-](#)

[Télécharger le fichier -zone ND-](#)

[Télécharger le fichier -utilité publique plan-](#)

[Télécharger le fichier -utilité publique-](#)

le plan de prévention des risques :

Le zonage réglementaire transcrit les études techniques (carte des aléas) en terme d'interdictions, de prescriptions et de recommandations. Il définit quatre types de zones:

- des zones figurées en rouge où les constructions nouvelles à usage d'habitation sont interdites et où toute occupation des sols est strictement réglementée ;

- des zones figurées en violet, concernant les parties actuellement urbanisées exposées à un aléa important où sont admises certains aménagements limités sur des constructions existantes individuelles ou à usage collectif sous réserve de mesures de protection adaptées ;

- des zones figurées en bleu, où des aménagements ou des constructions sont autorisables sous réserve de prescriptions particulières.

- des zones figurées en blanc où il n'y a pas actuellement de connaissance de phénomènes naturels et où s'appliquent les règles antérieures (POS, RNU, etc...)

[📄 Télécharger le fichier «PPR.PDF»](#)

[📄 Télécharger le plan du PPR VILLAGE](#)